

FICHE DE POSTE N° SEI

COORDONNATEUR ou COORDONNATRICE ULIS - Lycée Général

Type d'emploi	Professeur(e)-coordonnateur ou coordonnatrice d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire
Établissement	Lycée Général et Technologique
Nature du poste	Poste en Ulis Lycée Général
Intitulé du poste	Coordonnateur ou coordonnatrice d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire
Qualification demandée	Cappei ou diplôme équivalent avec validation des compétences
Création du poste	Poste existant
Organisation du temps de travail	Organisation réglementaire de service du professeur des écoles et des enseignants du second degré - Pour un professeur des écoles : temps de service de 21 heures - Pour un professeur de collège : temps de service de 18 heures
Lieux d'exercice	Lycée Général et Technologique
Autorité hiérarchique	Les coordonnateurs et coordonnatrices exercent leur mission sous la double autorité et du Chef d'Etablissement et de l'Inspecteur EI du secteur (SEI)

DESCRIPTION DES MISSIONS

Textes de référence :

- Circulaire n°2015-129 du 21 août 2015, relative aux Ulis (Boen n°31 du 27 août 2015)
- Circulaire n°2016-186 du 30 novembre 2016, relative à la formation et l'insertion professionnelle des ESH (Boen n°45 du 8 décembre 2016)

L'Ulis – implantée au sein d'un lycée général et technologique – représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elle constitue en milieu ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées qui donne aux élèves ayant droit l'accès à une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permet la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Le coordonnateur ou la coordonnatrice d'Ulis est :

- un(e) professeur(e) du premier degré, spécialisé(e) (titulaire du Cappei ou d'une certification équivalente) ou en voie de spécialisation.
- un(e) professeur(e) du second degré, spécialisé(e) (titulaire du Cappei ou d'une certification

équivalente) ou en voie de spécialisation.

Missions du coordonnateur/coordonnatrice Ulys LYCEE GENERAL :

1. Mission d'enseignement et de coordination

- Apporter un appui aux apprentissages des élèves, en prenant en charge individuellement ou collectivement certains d'entre eux.
- S'assurer de la mise en place des adaptations nécessaires et des aménagements préconisés en milieu scolaire et/ou en stage.
- Mettre en place des situations d'apprentissage par groupes de projet et groupes de besoin.
- Travailler en collaboration avec les équipes enseignantes.
- Faire le lien avec les familles, les professionnels des établissements et services médico-sociaux ou de santé amenés à suivre les élèves.

2. Mission de suivi du parcours de l'élève

- Mettre en œuvre le projet personnalisé d'orientation dans le cadre du parcours Avenir : en regroupement Ulys avec les élèves, au sein de l'établissement avec le PsyEN, le médecin scolaire et la direction, à l'extérieur en s'appuyant sur les ressources locales et les partenaires.

3. Assurer un rôle de personne ressource auprès de la communauté éducative

- Se positionner auprès des enseignants en tant que personne-ressource, spécialiste des adaptations pédagogiques.

PROFIL DE COMPETENCES

Le ou la candidat(e) devra posséder :

- de bonnes connaissances sur le système éducatif ; des procédures d'orientation (MDPH et Education nationale), connaissance des examens (BAC général et technologique) ;
- de bonnes connaissances des programmes de lycée général et technologique ;
- une capacité à travailler au sein d'une équipe et à conseiller en qualité de personne ressource ;
- une capacité à observer, concevoir et mettre en œuvre des adaptations au regard des besoins des élèves ;
- une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel relatif à l'école inclusive ;
- une maîtrise des usages pédagogiques du numérique ainsi que du matériel pédagogique adapté ;
- une capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- une capacité de communication et d'écoute, notamment vis-à-vis des familles ;
- un sens de l'organisation, de l'anticipation et de l'initiative ;
- le respect du devoir de confidentialité ;

CONTACTS

Les demandes d'informations complémentaires sont à adresser :

ce.ienash2@ac-paris.fr (Paris Nord 9, 10, 18 et 19^{ème} arrondissement),

ce.ienash3@ac-paris.fr (Paris Ouest 6, 7, 8, 14, 15, 16 et 17^{ème} arrondissement),

ce.ienash4@ac-paris.fr (Paris Centre-Est 1^{er}, 2,3, 4,5, 11, 12, 13 et 20^{ème} arrondissement)